



Doc. 14010
18 avril 2016

Prévenir la radicalisation d'enfants en s'attaquant à ses causes profondes

Amendement¹ n° 23

déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, paragraphe 4.2.1, après les mots «à soutenir», insérer les mots suivants:

«les familles de jeunes radicalisés ainsi que».

1. 2016 - Deuxième partie de session

